

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE BERNEX**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026\_17/04/15  
Séance du 17 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevally, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

**1. Commande publique – 1.2. Délégations de service public  
Commission de délégation de services publics – conditions de dépôt des listes**

Vu les articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales fixant les règles applicables à la composition et à l'élection des membres des commissions de délégation de services publics,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission de délégation de services publics à caractère permanent composée :

- d'un président qui est le Maire,
- de trois membres titulaires élus,
- de trois membres suppléants élus.

- et de membres à voix consultative : le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public,

Considérant que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes, Considérant que le conseil municipal n'a pas d'opposition politique, puisque tous ses membres sont issus de la même liste, Monsieur le Maire propose les conditions suivantes pour la mise en place des élections des membres de la commission de délégation de services publics :

- Délai de constitution des listes de 2 minutes
- Déclaration de candidature pour les listes pour faciliter les opérations de vote
- Election des titulaires et des suppléants sur une même liste et en même temps
- Scrutin à main levée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** ces conditions.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance  
Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 20/04/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/04/2026